

Nantes, le 13 juillet 2020



**F.S.U.**



Syndicat National  
des Enseignements  
de Second degré

Section Académique  
de Nantes

15 rue Dobrée

44100 Nantes

tél : 02 40 73 52 38

fax : 02 40 73 08 35

mél : [s3nat@snes.edu](mailto:s3nat@snes.edu)



Section Académique  
de Nantes

Bourse du Travail,

14 place Imbach

49100 ANGERS

tél : 02 41 25 36 45

fax : 02 41 86 96 88

mél : [s3-nantes@snepsu.net](mailto:s3-nantes@snepsu.net)



Section Académique  
de Nantes

Bourse du Travail

14 place Imbach

49100 Angers

tél : 07 68 06 76 64

mél : [sa.nantes@snupep.fr](mailto:sa.nantes@snupep.fr)

Sections académiques du SNES-FSU, du SNEP-FSU et du SNUEP-FSU de l'académie de Nantes

A Monsieur William Marois,  
Recteur de l'Académie de Nantes.

**4 rue de la Houssinière - BP 72616  
44326 Nantes cedex 3**

Copie à Monsieur Alain Gaudeul  
Délégué académique à la formation continue  
**8 rue Général Margueritte - BP 72616  
44326 NANTES Cedex 3**

*Objet : Accueil des stagiaires - août 2020*

Monsieur le Recteur,

Nous avons appris qu'en raison de la situation sanitaire, l'accueil des stagiaires s'effectuerait entièrement par visio-conférence la semaine du 24 août.

La raison sanitaire ne suffit cependant pas à expliquer certaines choses : pourquoi la raison sanitaire n'empêche-t-elle pas d'autres rectorats de réunir plusieurs centaines de stagiaires pour leur accueil ? Dans les établissements scolaires du second degré, où plusieurs centaines voire plusieurs milliers d'élèves se sont croisés quotidiennement pendant plusieurs semaines, la distanciation physique et à défaut le port du masque, ont permis ce type de rassemblements. Cette question se pose d'autant plus que mise à part la première demi-journée d'accueil qui est une plénière, les stagiaires sont regroupé-es ensuite en fonction de leur discipline, donc en plus petits groupes.

Quelles que soient les raisons affichées et les raisons réelles qui ont conduit le rectorat à organiser l'accueil de nos collègues stagiaires entièrement en visio-conférence, cela ne va pas sans poser de nombreux problèmes, d'ordre pratique (celui des équipements nécessaires, de la connexion...)

comme de fond (fatigue, sentiment d'isolement...).

Pour nous, organisations syndicales qui nous voyons reléguées à **une petite heure, présentée comme facultative sur le site académique, lors de la deuxième après-midi** d'une semaine qui s'annonce chargée, ce format d'accueil nous empêche de toucher toutes et tous les stagiaires (ce que nous sommes en temps normal en capacité de faire à la FSU). Le format retenu d'une juxtaposition de « salons » ou « ateliers » par organisations syndicales pose de plus des **problèmes de représentativité**, toutes les organisations syndicales étant mises sur le même plan, alors que la FSU est majoritaire, et deux de ses syndicats l'étant largement dans leurs champs respectifs. Monsieur le Délégué Académique à la formation continue s'est montré particulièrement soucieux de cette problématique et à notre écoute, et a cherché autant qu'il a pu à contre-balancer les effets négatifs pour les organisations syndicales majoritaires (pour les autres, elles ont au contraire tout à gagner à cette exposition inespérée et pouvant être assurée malgré la faiblesse de leur assise militante). On voit bien là que c'est le format lui-même qui pose problème : il laisse entendre que les organisations syndicales feraient commerce, à l'instar des banques et assurance, de "produits" que l'on pourrait exposer dans des « stands virtuels ». Ce n'est **pas notre conception du syndicalisme**. De plus, nous avons appris

vendredi que les stagiaires n'ayant pas encore d'adresses académiques, ils et elles vont se connecter aux classes virtuelles en tant qu'invité-es, via des liens d'accès qui sont publics, et d'ores et déjà en ligne sur le site académique, compromettant la **confidentialité** des échanges qui auront lieu dans les salons des organisations syndicales. Lorsque nous avons soulevé le problème, monsieur le Délégué Académique nous a conseillé de ne pas aborder de questions personnelles avec les stagiaires (ce que nous faisons pourtant habituellement lors des journées d'accueil, les stagiaires rencontrant à ce moment de l'année déjà des problématiques individuelles), de couper les micros pour parer au « chahut numérique » à prévoir, et nous a promis qu'il n'enregistrerait pas ce qui se dirait dans les salons syndicaux.

Tout cela fait difficultés sur la forme comme sur le fond. Nous sommes bien conscient-es de la nécessité de protéger la santé de toutes et tous, nous vous l'avons d'ailleurs instamment rappelé et demandé depuis mars dernier, et lors des différentes phases de la crise sanitaire. Pour autant, **la raison sanitaire ne peut pas justifier des atteintes au droit syndical.**

Aussi, nous demandons que des dispositions soient prises pour permettre son exercice, si ce n'est plein et entier, du moins le moins empêché possible :

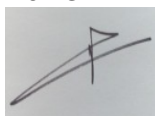
- **la communication de la liste des affectations des stagiaires**, comme cela était le cas les années passées, dès qu'elle sera finalisée. Et au minimum la liste des supports réellement attribués ;
- **la mise en place d'une liste OSTIC spécifique aux stagiaires du second degré**, nous permettant de communiquer des informations à l'ensemble de nos collègues entrant dans le métier ;
- **la mise en œuvre technique et opérationnelle de garanties de la confidentialité des échanges** : par exemple, plutôt que de rendre publics, dès maintenant et sur le site académique, les liens vers les classes virtuelles donnant accès aux différents rendez-vous de la semaine d'accueil, n'aurait-il pas été préférable de les notifier dans un mail envoyé aux futur-es stagiaires ? Dans ce mail aurait également pu figurer un identifiant permettant d'accéder aux différents rendez-vous. Il aurait été pour cela possible de créer un « groupe » plénier avec toutes et tous les stagiaires, et des groupes plus restreints en fonction des regroupements disciplinaires. Cela aurait évité les intrusions tout en permettant les échanges. Car si, lors de la plénière, il est possible pour l'animateur-trice de couper les micros des participant-es puisque son déroulement est magistral, empêcher toutes les possibilités d'interactions n'est pas souhaitable dans les autres cadres plus restreints (formations et ateliers syndicaux). Par ailleurs, la confidentialité des échanges dans les ateliers syndicaux doit être non seulement garantie, mais respectée par l'administration elle-même. Nous sommes sensibles à la promesse faite par monsieur le Délégué Académique, mais elle n'engage que lui.

Dans l'attente de votre réponse urgente, nous vous prions d'agréer, monsieur le recteur, l'expression de nos salutations respectueuses et l'assurance de notre dévouement au service public d'éducation.

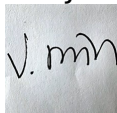
**Pour le SNES-FSU**  
NellyHERVOUET



Marie HAYE



**Pour le SNEP-FSU**  
Valérie Justum



Lucie Boniface



**Pour le SNUEP-FSU**  
Cécile Chéné

